



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iran

Question écrite n° 33487

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de treize personnes de confession juive qui ont été emprisonnées par les autorités iraniennes et risquent, de ce fait, la pendaison. On peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé des chefs d'accusation justifiant cette détention et craindre qu'il s'agisse, en réalité, d'une pratique discriminatoire à l'égard de cette minorité. Il souhaite connaître les actions que le Gouvernement français a entreprises auprès du pouvoir iranien pour s'inquiéter de cette situation.

Texte de la réponse

Malgré les inflexions qui ont eu lieu depuis l'élection de M. Khatami à la présidence de la République en mai 1997, la situation des droits de l'homme en Iran est encore loin d'être satisfaisante. La situation des ressortissants iraniens de confession juive arrêtés cette année soulève notamment de graves interrogations. Il s'agit d'un sujet sensible que la France suit avec la plus grande attention. Depuis l'arrestation de ces personnes en février et mars, nous nous sommes tenus informés très régulièrement de leur situation. Un règlement de cette affaire dans la discrétion était alors espéré. Depuis le 10 juin, ces treize personnes sont publiquement accusées par le pouvoir judiciaire iranien d'espionnage au profit d'Israël et des Etats-Unis. Sous ce chef d'inculpation, elles risquent en effet la peine capitale, mais aucun jugement n'a eu lieu jusqu'à présent. La France a réagi rapidement à ce nouveau développement et a en effet exprimé publiquement dès le 10 juin sa préoccupation et son inquiétude. C'est aussi le langage qui a été tenu aux autorités iraniennes à Téhéran, ainsi qu'à l'ambassadeur d'Iran en France qui a été convoqué au Quai d'Orsay le 18 juin sur cette affaire. La France s'est également entretenue de ce sujet sensible avec ses partenaires de l'Union européenne. Il a été notamment décidé d'effectuer des démarches auprès des autorités de Téhéran pour recueillir des informations concernant le sort des intéressés et souligner la préoccupation de l'Union. L'ambassadeur d'Allemagne à Téhéran a ainsi conduit en tant que représentant de la présidence et au nom de l'Union européenne une démarche au ministère iranien des affaires étrangères le 30 juin dernier. L'Union européenne a notamment fait part, sur une base humanitaire, de l'importance qu'elle attachait au respect des libertés fondamentales, à une plus grande information sur le sort et les conditions de détention des intéressés, ainsi qu'à la nécessité d'assurer à ces derniers un procès équitable, assorti des garanties légales en manière procédurale. Enfin, un échange de correspondances a eu lieu entre le ministre iranien des affaires étrangères, M. Kharazi, et certains de ses homologues de l'Union européenne, dont le ministre français des affaires étrangères sur ce sujet. Le gouvernement français continuera de suivre avec attention les développements de cette affaire qui pourrait durer encore de nombreux mois, en raison des complexes implications de politique intérieure qu'elle contient. En tout état de cause, les autorités françaises feront preuve de la même détermination et continueront de rechercher les voies les plus utiles afin que ce dossier connaisse un dénouement favorable.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33487

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 1999, page 4631

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1431